
Procès-verbal de la soixante-dix-neuvième assemblée, assemblée ordinaire du conseil d'administration, tenue le mardi 10 février 2026 à 13 h 30, à la salle du bistro au Sportplex de Châteauguay.

PRÉSENCES :

- ↪ **Mario Charette**.....Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ↪ **Francis Laberge**.....Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ↪ **Éric Allard**,Châteauguay, administrateur siège n° 1
- ↪ **Marie-Louise Kerneis**.....Châteauguay, administrateur, siège n° 2

AUTRES PRÉSENCES :

- Joëlle Éthier**.....Directrice générale, Régie
- Gabriel Boulay**.....Contremaître aquatique, Régie
- Thérèse Gaumont**.....Adjointe administrative, Régie
- Chloé Provost** Direction Culture et des Loisirs, Châteauguay,
- Patricia Robitaille** Directrice, division Culture et des Loisirs, Châteauguay
- Frédéric Perreault** Attaché politique, conseil de ville, Châteauguay

SUJET TRAITÉ

SUIVI

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, l'assemblée ordinaire est déclarée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneis, et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2026-584

- ↪ Adoption de l'ordre du jour ;
- ↪ Adoption du 78^e procès-verbal ;
- ↪ Adoption de résolution de dissolution ;
- ↪ Décision du ministre pour le financement à long terme du CAI de 14,1 M\$;
- ↪ Adoption de la liste des mouvements de personnel ;
- ↪ Dépôt du bilan des dépenses du CAI en date du 1^{er} janvier 2026 ;
- ↪ Dépôt du rapport budgétaire pour la période de novembre et décembre 2025 ;

- ↪ Dépôt de la liste des dépenses des mois de novembre et décembre 2025 ;
- ↪ Prochaine assemblée ;
- ↪ Varia ;
- ↪ Période de questions ;
- ↪ Levée de l'assemblée ;

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-585

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneïs, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la soixante-dix-huitième assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le mardi 16 décembre 2025.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DE DISSOLUTION DE RÉOLUTION

2026-586

ATTENDU QUE, la ville de Châteauguay et la ville de Beauharnois ont constitué conjointement la Régie intermunicipale Beau-Château conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c.C-19) et de la loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C-47.1), dans le but d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien de certaines infrastructures et services communs, soit un centre sportif sur le territoire de la ville de Châteauguay et un complexe aquatique extérieur sur le territoire de la ville de Beauharnois ;

ATTENDU QUE, les besoins opérationnels ont changé et que les deux municipalités considèrent qu'il n'est plus opportun de maintenir cette structure intermunicipale en place ;

ATTENDU QUE, les conseils municipaux des deux villes désirent procéder à la dissolution officielle de la Régie Beau-Château, conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ;

ATTENDU QUE, cette dissolution devra avoir lieu soixante (60) jours après réception de la totalité de la subvention des deux paliers gouvernementaux, pour la construction du complexe aquatique intérieur ;

ATTENDU QUE, le personnel, les ressources matérielles et les opérations de la Régie feront l'objet d'un transfert ou d'une cessation conformément aux ententes administratives et légales en vigueur ou à tout autre plan mise en place par chacune des deux villes en lien avec les infrastructures sur son territoire ;

ATTENDU QUE, les deux municipalités souhaitent que la dissolution prenne effet à la date fixée conjointement, soit soixante (60) jours après la réception de la totalité de la subvention des deux paliers gouvernementaux, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU QUE, la ville de Châteauguay a adopté la résolution de dissolution 2025-12-721, le 8 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE, la ville de Beauharnois a adopté la résolution de dissolution 2025-12-494, le 9 décembre 2025 ;

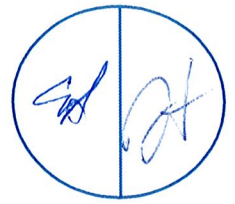
ATTENDU QUE, les deux municipalités confirment que la subvention octroyée à la Régie Beau-Château dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour la construction du complexe aquatique intérieur à Châteauguay sera exclusivement au bénéfice de la Ville de Châteauguay ;

Il est proposé par monsieur Mario Charrette, appuyé par madame Marie-Louise Kerneïs, et résolu à l'unanimité de la Régie Intermunicipale Beau-Château, accepte les résolutions des deux municipalités qui souhaitent la dissolution de celle-ci.

QUE, le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la ville de Beauharnois et la ville de Châteauguay.

ADOPTÉ



5. DÉCISION DU MINISTRE POUR LE FINANCEMENT À LONG TERME DU CAI DE 14,1 M\$

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2021-008	14 100 000 \$

La directrice générale dépose les deux lettres du ministre concernant le refinancement des obligations liées à la construction du CAI.

Décision no : MFQ-20250225-R5229-5

Décision du ministre des Finances afin d'adjuger l'émission des obligations de la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay, au montant de 8 456 000 \$, soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

288 000 \$ 3,050 00 % 2026
 300 000 \$ 3,050 00 % 2027
 311 000 \$ 3,100 00 % 2028
 323 000 \$ 3,200 00 % 2029
 7 234 000 \$ 3,300 00 % 2030
 Prix : 98,286 00 coût réel : 3,692 06 %

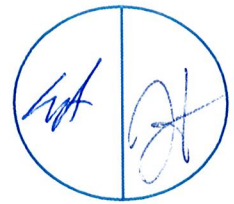
Décision no : MFQ-20250506-R5229-6

Décision du ministre des Finances afin d'adjuger l'émission des obligations de la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay, au montant de 5 696 000 \$, soit adjugée à RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

192 000 \$ 3,000 00 % 2026
 200 000 \$ 3,100 00 % 2027
 208 000 \$ 3,200 00 % 2028
 216 000 \$ 3,300 00 % 2029
 4 880 000 \$ 3,500 00 % 2030
 Prix : 98,740 00 coût réel : 3,774 90

DÉPÔT

6. ADOPTION DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL



026-587

ATTENDU QUE, la directrice générale présente la mise à jour de la liste des mouvements de personnel, des contrats d'embauche et de renouvellement depuis la dernière assemblée ;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Mario Charrette, et résolu à l'unanimité, d'adopter la liste des mouvements de personnel, des contrats d'embauche et des renouvellements s'y rattachant.

ADOPTÉ

7. DÉPÔT DU BILAN DES DÉPENSES DU CAI EN DATE DU 1^{ER} JANVIER 2026

Madame Joëlle Éthier, directrice générale, dépose le bilan des dépenses du complexe aquatique intérieur en date du 1^{er} janvier.

DÉPÔT SEULEMENT

8. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2025

La directrice générale dépose le rapport budgétaire pour la période de novembre et décembre 2025

DÉPÔT

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2025

La directrice générale dépose le bilan des dépenses de la Régie en date du 1^{er} janvier 2026

DÉPÔT

10 PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 14 avril 2026 à 13 h 30 à la salle du Bistro au Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay

11 VARIA

Aucun varia

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13 LEVÉE DE LA RENCONTRE

2026-588

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par monsieur Mario Charette appuyé de madame Marie-Louise Kerneis, et résolu à l'unanimité, de clore l'assemblée,

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé, il est 13 h 32

ADOPTÉ



Monsieur Éric Allard
Président du conseil d'administration



Joëlle Éthier,
Directrice générale, secrétaire-
trésorière